

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 9 MARS 2009

Informations brèves**Affaires fédérales**

Lors de sa séance du lundi 9 mars 2009, le Conseil d'Etat a répondu à deux procédures de consultation fédérale :

Deuxième révision de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

De manière générale, le Conseil d'Etat approuve les modifications proposées, qui ont principalement pour objet d'adapter notre législation au droit européen afin de s'assurer que le niveau de protection appliqué en Suisse est équivalent à celui existant au sein de l'Union européenne. Ces adaptations permettent également d'éviter de nouvelles entraves techniques au commerce et les nouvelles interdictions et restrictions relatives à la mise sur le marché et à l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses proposées, contribueront à élever le niveau de protection. Le Conseil d'Etat salue tout particulièrement l'introduction dans l'ordonnance de critères quantitatifs pour les teneurs en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les matériaux et notamment dans les matériaux bitumineux employés pour la fabrication ou provenant de la démolition de revêtements routiers. Le but de cette nouvelle réglementation sur les produits et matériaux contenant du goudron est de réduire l'exposition de l'homme et de l'environnement aux HAP. Ces composés sont en effet cancérogènes, très écotoxiques, difficilement dégradables et s'accumulent dans les sols et dans les sédiments aquatiques. La dangerosité des HAP et leur diffusion dans l'air, lors du travail à chaud pour la construction de routes, est suffisamment démontrée.

Contact : Jean-Michel Liechti, chef du Service de la protection de l'environnement, tél. 032 889 67 30.

Modification du plan directeur cantonal, chapitre «Environnement», thème «Gestion des déchets»

Le Conseil d'Etat n'a aucune remarque importante à émettre sur la modification du chapitre concerné concernant le plan directeur cantonal.

Contact : Jean-Michel Liechti, chef du Service de la protection de l'environnement, tél. 032 889 67 30.

Affaires cantonales**Nomination du nouveau chef du Service de la faune, des forêts et de la nature**

Le Conseil d'Etat a nommé M. Vincent Barbezat, 50 ans, en qualité de chef du Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) au Département de la gestion du territoire (DGT). Actuellement collaborateur scientifique à l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), M. Vincent Barbezat prendra ses nouvelles fonctions à la tête du Service de la faune, des forêts et de la nature le 1er mai 2009. Il succédera à

M. Léonard Farron, qui prendra sa retraite à fin avril après 40 ans passés au service de l'Etat de Neuchâtel, dont 23 à la tête de l'ancien Service des forêts et une à celle du nouveau SFFN.

Originaire des Bayards, domicilié au Locle, M. Vincent Barbezat est marié et père de deux enfants. Il est au bénéfice d'un diplôme d'ingénieur forestier de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), d'un brevet fédéral d'éligibilité et d'un titre de Docteur ès sciences techniques de l'EPFZ. Après avoir travaillé au début de sa carrière comme ingénieur forestier indépendant dans le canton de Neuchâtel, il s'est engagé au sein du WSL dans différents projets de recherche sur les forêts de montagne dans les Alpes et l'Arc jurassien. Hôte de l'EPFL, il a collaboré ensuite à la création et au fonctionnement d'une antenne-relais de la recherche sur les forêts, la neige et le paysage avec les praticiens concernés de Suisse romande. Très attaché au transfert de connaissances de la recherche vers la pratique, il a contribué dans ce cadre à la création du Groupe international des sylviculteurs alpins et du Groupe jurassien de sylviculture. Durant ces dernières années, il a consacré aussi une part importante de son travail à la cause des pâturages boisés et à leur revitalisation, en nouant de nombreux liens dans l'Arc jurassien avec les milieux concernés de l'agriculture, de la faune, des forêts, de la nature, du paysage et du tourisme. M. Vincent Barbezat bénéficie en outre d'un très large réseau au sein de tous les milieux intéressés, en Suisse et à l'étranger, en particulier en France voisine. Cette nomination s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat de renforcer l'identité globale du SFFN dans son contexte cantonal, mais aussi intercantonal au sein de l'Arc jurassien et fédéral. Les relations internationales, en particulier avec la France, en seront également renforcées.

M. Léonard Farron est entré au sein de l'administration cantonale neuchâteloise en 1969 comme inspecteur des forêts du Ve arrondissement à La Chaux-de-Fonds. En 1985, il est devenu inspecteur cantonal des forêts, fonction qui a pris le nom d'ingénieur forestier cantonal avec l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur les forêts en 1996. Avec la fusion, au 1^{er} janvier 2008, du Service des forêts, du Service de la faune et de l'Office de la conservation de la nature, il est devenu chef du nouveau SFFN basé à Couvet. Dans le cadre de ses activités, M. Léonard Farron a notamment élaboré en 1994 et 1995 le projet de loi cantonale sur les forêts puis, dont il a assuré dès 1997 la mise en œuvre. Plus récemment, il s'est chargé d'introduire le nouveau système des appuis financiers aux propriétaires résultant de l'adoption de la RPT. M. Léonard Farron a toujours eu à cœur de promouvoir une pratique sylviculturale respectueuse de la nature et cherché à stimuler au maximum l'activité en forêt, veillant à assurer à notre main-d'œuvre une relève de qualité. Le Conseil d'Etat tient à remercier vivement M. Léonard Farron qui s'est toujours employé à servir loyalement et fidèlement la République et canton de Neuchâtel durant toutes ces années et lui adresse tous ses vœux pour une pleine et heureuse retraite.

Contact : Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Baselworld 2009 : journée neuchâteloise jeudi 26 mars

La traditionnelle journée neuchâteloise se tiendra jeudi 26 mars au Salon mondial de l'horlogerie à Bâle. En fin de journée, les exposants neuchâtelois seront conviés à un apéritif offert par le Conseil d'Etat neuchâtelois. Seront également accueillis à cette occasion la direction de la Foire, les milieux politiques, les partenaires sociaux, les représentants des médias ainsi que des chef-fe-s de service de l'administration cantonale. Le Salon mondial de l'horlogerie est l'occasion de prendre la mesure exacte et de relativiser l'importance respective des temps courts et des temps longs.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 10 mars 2009